

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 14 Juin 2022

Délibération n°2022-MAIRIE-023

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de juin à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias (arrivé au point 2022-MAIRIE-022), LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERRE Stéphanie

Etaient présents en visioconférence : DURET Laëtitia,

Absents excusés : BONICEL Carole (pouvoir à M RAMON Guillaume), PRATLONG Maxime.

Mme NARDINI Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 13

Convocation le :
07/06/2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations et les sommes attribuées en 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'attribution des sommes suivantes aux différentes associations pour l'année 2022. Mme NARDINI ne prend pas part au vote.

	2021	2022
- Club Taurin : ass. Lou Montpezabiou	1500 €	1 000€
- Association Armonia	500 €	500€
- APE de Montpezat	-	500€
TOTAL :	2000 €	2 000 €

Pour copie conforme

le Maire

